

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la vie sociale des Résidences MAREVA le 19 avril 2024 à la Résidence Les Nymphéas

Membres présents :

- Représentants des résidents :

- Madame BOUCHER Odile
- Madame HUMERY Jacqueline
- Monsieur LE MAYEC Jean-Claude
- Madame LINCY Bernadette
- Madame MORVAN Renée
- Madame PICARD Simone
- Monsieur RAUT Marcel
- Madame RAVACHE Paulette
- Madame THILLOU Eliane

- Représentants des familles :

- Madame DARDONVILLE Marie-Christine
- Madame GICQUEL Jacqueline
- Monsieur GUILLEVIC Hervé
- Madame LE HUR Anne
- Madame RISPE Catherine

- Représentant du personnel

- Madame LOUIS Yvanne

Assistaient également à la réunion :

- Madame LECUYER Marie (Directrice)
- Madame HERVE Josiane (Cadre Coordonnateur de Santé)
- Madame GUILLET-BURAIIS Séverine (Directrice stagiaire)
- Madame LE NEILLON Pascale (Cadre de Santé – Les Nymphéas)
- Madame CORLAY Catherine (Animatrice - Parc du Carmel)
- Madame NOEL Laëtitia (Animatrice - Nymphéas)
- Madame TAMRABET Florence (Animatrice - Parc Er Vor)
- Monsieur GUILLEMET Régis (Animateur - Oréades)
- Madame COULON Catherine (Administration)

Approbation du dernier Procès-Verbal

Madame LECUYER accueille et remercie les membres. Elle est satisfaite de la représentativité de chaque résidence et souligne le nombre important de personnes présentes.

Monsieur LE BIHAN, président, suit la réunion en visio-conférence. Il indique qu'il habite près de Rouen et qu'il serait intéressant d'avoir un interlocuteur plus proche de Vannes ou de Meucon. Il s'est présenté à la présidence du CVS en l'absence d'autres candidatures mais il ne faut pas hésiter si une personne souhaite occuper cette fonction.

Laëtitia apporte une précision sur la présence d'un animal dans la chambre d'un résident, elle est surprise qu'il ait été noté que le personnel prendra le relais lorsque la personne ne pourra plus s'en occuper. Madame LECUYER précise que le point sur la présence des animaux en EHPAD est prévu à l'ordre du jour.

Le compte rendu du CVS du 20 décembre 2023 n'appelle pas d'autre remarque, ***il est approuvé à l'unanimité.***

Bilan d'activité 2023

Madame LECUYER présente le rapport annuel 2023.

- Rapport d'activité : les Résidences MAREVA proposent 321 lits et places : 305 lits en hébergement permanent dont 42 en unité Alzheimer à la résidence Parc Er Vor, 6 lits d'hébergement temporaire répartis sur les 4 structures et 10 places d'accueil de jour au Parc du Carmel.

L'occupation globale augmente significativement par rapport à 2022 tant au niveau de l'hébergement permanent que temporaire, ce qui génère des recettes supplémentaires à hauteur d'environ 81 000 €. La durée moyenne de séjour diminue en lien avec le maintien à domicile et l'entrée plus tardive des personnes âgées en établissement. Le nombre d'hospitalisation en milieu hospitalier est en forte diminution en rapport avec l'intervention possible de l'HAD (Hospitalisation A Domicile) dans l'établissement. La moyenne d'âge reste stable autour de 88 ans.

- Rapport financier : les crédits exceptionnels reçus de l'ARS et du Conseil Département du Morbihan permettent à l'établissement d'avoir un déficit moins important que l'année précédente. Madame LECUYER précise que les EHPAD publics du Morbihan sont tous en situation financière difficile sauf un. Madame PICARD et Monsieur RAUT font remarquer les différents articles parus dans la presse sur les difficultés des EHPAD. Monsieur LE BIHAN indique que les établissements sont tributaires des choix politiques avec des aides arrivant souvent très tard ce qui empêche d'avoir un fonctionnement serein pour les EHPAD.

- Démarche qualité : Madame CRESPIEN est la référente qualité avec une secrétaire à mi-temps et en lien avec l'infirmière hygiéniste.

Monsieur LE BIHAN demande des précisions sur les Fiches d'Evènements Indésirables plus importantes sur la Résidence Par Er Vor. Madame LECUYER indique que le bâtiment est plus grand et que la prise en charge dans les unités de vie protégée peut engendrer des troubles du comportement ce qui semble justifier une déclaration d'un évènement particulier.

- Animation : l'année 2023 a été très riche avec un retour à la normale hormis l'absence de l'intervention de Sport 56 et la présence de la médiation animale seulement une fois par mois sur chaque résidence. L'animateur et les animatrices reviennent sur les activités proposées en 2023 avec des rencontres inter-résidences, des sorties, des spectacles, la journée citoyenne du 27 septembre.

Tarifs 2024

Le Conseil Départemental du Morbihan a décidé une augmentation de 10 % du prix de journée pour l'année 2024. Madame LECUYER regrette cet impact financier pour les usagers et elle souhaite vivement que la situation financière permette une augmentation moins importante pour les prochaines années, sans connaître l'évolution de la participation des aides de l'état et du Département.

Madame MORVAN indique que le prix de journée a augmenté d'environ 20 % depuis son entrée dans l'établissement. Monsieur LE BIHAN trouve important que le Président du Conseil Départemental reste attentif et vigilant sur les situations financières des EHPAD du Morbihan.

Projet d'animation 2024

- Les centenaires aux Nymphéas et sur les autres résidences, les rencontres intergénérationnelles, les ateliers d'art floral avec la société d'horticulture de Vannes, de poterie, de couture, la confection de décorations pour le printemps, le goûter des familles aux Oréades, la chasse aux œufs de Pâques et le carnaval avec les enfants du centre de loisirs et de l'école des sources à Parc Er Vor, les lotos, les ateliers pâtisserie, la confection de soupes, les repas raclettes, burger et steak frites, la chandeleur avec confection de crêpes, les quiz musicaux sur les musiques de film, le repas à thème « le printemps à la montagne ».

Plusieurs spectacles sont programmés :

- Les chants marins avec les ateliers de Célaç, la danse country, la belle équipe, Philippe Caltagirone, les moineaux chanteurs avec l'orgue de Barbarie, Swing boys pour une ambiance cabaret, des chansons de Charles Trénet, Dimitry avec une ambiance cabaret.

- Des activités sportives dans le cadre des jeux olympiques avec les olympiades organisées sur la résidence Parc Er Vor.

- En octobre, auront lieu les olympiades inter-établissements avec le réseau d'animateurs ANIMASAVAT.

- Les guinguettes proposées par Régis.

La deuxième journée citoyenne proposée par la Ville de Vannes aura lieu le 22 mai.

Le 24 mai au Parc du Carmel, se déroulera le vernissage de l'exposition photos par Maëna qui a été en service civique dans l'établissement. Cette exposition sera itinérante sur les 4 résidences et peut-être dans d'autres lieux. Maëna est passionnée de photographie et elle a su saisir des moments précieux avec les résidents.

Le 06 juin, la résidence Parc Er Vor fêtera ses 20 ans. Différentes animations seront proposées pendant la semaine avec des danses tahitiennes par l'association polynésienne de Vannes et un repas rougail-saucisses.

Pour répondre à Madame LE HUR, les sorties avec les minibus concernent 7 à 8 résidents. Les animateurs sont vigilants à proposer un roulement pour que chaque personne puisse sortir.

Un remerciement tout particulier à Monsieur GUILLEVIC pour la confection de Madame Printemps aux Oréades sur le mannequin de couture.

Madame PICARD et Madame BOUCHER apprécient les animations proposées et Monsieur LE BIHAN remercie les animateurs pour la diversité des activités.

Retour sur les 2 épisodes de gale aux Oréades

Ces 2 épisodes en novembre et en mars ont eu un impact sur les résidents, les familles et les équipes. Le personnel a mis en œuvre le traitement, le nettoyage et la désinfection ce qui demande une organisation et un travail importants. Madame LECUYER indique que toutes les mesures ont été prises en vue d'éradiquer cette parasitose, en lien avec l'équipe mobile d'hygiène de l'hôpital de Vannes.

Point prestation restauration

Monsieur Alain LARDY, responsable clientèle de la Société Ansamble et Madame Emma MESSIEUX, diététicienne, sont présents pour faire le point sur la restauration au Parc du Carmel depuis le 1^{er} janvier 2024.

La grande majorité des résidents n'est pas satisfaite des plats proposés. Madame THILLOU trouve les plats insipides, sans variété sur les légumes avec trop souvent des poireaux ou des carottes et trop de pâtes. La quantité du plat principal est souvent trop juste. Madame MORVAN remarque également le manque de variété avec beaucoup de poissons ou de volailles, souvent fades, peu de changement dans les desserts seulement des yaourts ou des compotes et peu de fruits frais.

Madame RISPE indique que les soupes sont souvent identiques et que certains aliments sont peu appétissants tels que les croque-monsieur.

Madame GICQUEL interroge sur la prise en compte des problèmes digestifs pour certains résidents car elle constate qu'un potage aux lentilles et un plat de poireaux sont parfois proposés pour le même repas. Elle trouve les aliments sans saveur, sans intérêt avec par exemple une crème pâtissière servie sans l'accompagnement d'un biscuit. Elle trouve que les aliments ne sont pas appétissants, sans effort fait sur la présentation.

Monsieur LE BIHAN interroge la société Ansamble sur les remarques faites par les Résidences MAREVA et si celles-ci sont également constatées par d'autres clients. Monsieur LARDY précise que les problématiques sont propres à chaque établissement mais que MAREVA est un client attentif. Les différents retours depuis le mois de janvier ont été pris en compte, en essayant d'apporter une amélioration.

Madame LECUYER indique qu'elle n'est pas satisfaite de la prestation rendue et précise que des familles apportent de la nourriture à leurs parents pour compenser le manque dû aux aliments non appréciés. Elle fait remarquer une perte de poids pour des résidents du Parc du Carmel. Un retour est fait quasi-quotidiennement pour certains plats et elle espère vivement des réajustements notables par la société Ansamble.

Echanges sur la question des animaux en EHPAD

Madame GUILLET-BURAS présente ce point qui doit être soumis à l'avis du Conseil de Vie Sociale. L'article 26 de la loi « Bien vieillir » indique que les établissements garantissent aux résidents le droit d'accueillir leurs animaux de compagnie, sous réserve de leur capacité à assurer leurs besoins. Monsieur LE BIHAN précise qu'il faut attendre la publication du décret précisant les conditions et les catégories d'animaux acceptés.

A l'étage des Oréades, Madame RAVACHE ne voit aucun résident capable de s'occuper correctement d'un animal. Madame BOUCHER précise que le personnel est déjà très occupé et qu'à terme les animaux pourraient être malheureux par un manque d'attention ou sur le fait de rester trop souvent dans la chambre. Monsieur RAUT approuve ces remarques. Madame LE NEILLON indique qu'un essai a été fait pour un résident d'accueillir son chat mais que celui-ci n'a pas été concluant par un manque d'hygiène apporté quant au changement régulier de la litière. L'animal a été repris par la famille.

Monsieur GUILLEVIC interpelle sur le risque de chutes pour les résidents si un chat ou un chien se promène dans les couloirs. Madame LE HUR met en avant la problématique du résident malade dont les facultés diminuent qui ne lui permette plus de s'occuper correctement de son animal. Elle remarque néanmoins que les animaux sont les bienvenus pour les visites quand il s'agit d'un chien ou chat d'un membre du personnel présent dans l'établissement sur une journée de travail de son maître.

Madame LECUYER prend note de toutes ces remarques en précisant que certains personnels viennent dans l'établissement avec leur animal de compagnie, ce qui plaît aux résidents sans les contraintes de prise en charge et de gestion.

Questions diverses

Madame GICQUEL évoque la problématique de perte de linge.

Madame BOUCHER demande si quelques bancs pouvaient être surélevés au niveau de la terrasse aux Nymphéas. Madame LECUYER prend note et va voir avec le service technique.

Madame RAVACHE réitère sa demande de réfection de la pergola aux Oréades par une lasure. Monsieur GUILLO du service technique a indiqué que le bois était trop abimé et qu'il faut plutôt envisager le remplacement de la pergola.

Monsieur LE BIHAN demande le suivi des demandes faites aux précédents CVS :

- La réfection du banc en arc de cercle au Parc du Carmel : un courrier a été fait à la mairie de Vannes et Madame LECUYER va relancer cette demande.
- Les difficultés de passage des personnes en fauteuil au niveau du pont en bois autour de l'étang au Duc : la mairie est informée et a pris en compte cette demande, sans date précise posée pour les travaux.
- La convention possible entre les EHPAD et KICEO : un courrier a été fait, sans réponse pour le moment.
- La rampe d'accès au niveau de la barrière à l'arrière du Parc du Carmel a été réalisée par le service technique de la résidence.

A noter, les dates des prochains CVS 2024 :

- Mardi 25 juin à la résidence Parc Er Vor – Meucon
- Lundi 14 octobre à la résidence du Parc du Carmel – Vannes
- Vendredi 13 décembre à la résidence Les Nymphéas – Vannes

La séance se termine à 17 heures 15

A Vannes, le 10 mai 2024

Le Président du CVS

Philippe LE BIHAN



